

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 141

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Vauvenargues - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2014-2018 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2018) avec la commune de Vauvenargues pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élevait à 6.095.000 €HT pour une subvention totale de 3.047.500 €

Lors du vote de la deuxième tranche de ce programme (2015) le montant global du contrat a été diminué passant ainsi à 5.240.000 €HT pour une subvention totale de 2.620.000 €

La première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 319.572 € pour un montant de travaux de 639.144 €HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014 et la deuxième tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 314.250 € pour un montant de travaux de 628.500 €HT lors de la Commission Permanente du 17 juillet 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Vauvenargues pour la tranche 2016, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- La modification des tranches 2016, 2017 et 2018 pour l'opération concernant la voirie et réseaux dans le centre village avec une augmentation du montant global du projet et notamment de la tranche 2016 ;
- La minoration de l'opération concernant la mise en accessibilité du cheminement du Vallon des sports et le report du solde en 2017 ;
- L'augmentation et le report en 2017 de l'opération conservation du patrimoine communal ;
- La minoration de l'opération concernant l'enfouissement des réseaux secs ;
- L'augmentation de l'opération concernant la réhabilitation de la mairie et bâtiments annexes ;
- L'intégration de la deuxième phase de l'opération parcs de stationnement au projet voirie et réseaux centre village ;
- La minoration de l'opération acquisitions foncières et son avancée des tranches 2017 et 2018 en 2016 ;
- L'augmentation de l'opération de mise en place de la vidéoprotection et son report sur la tranche 2017 ;
- La minoration de l'opération réhabilitation du local de l'ancien moulin et son report en 2018.

Ces modifications n'entraînent aucune incidence financière sur l'économie générale de ce contrat 2014/2018.

- REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLAGE – VOIRIE ET RESEAUX

La commune poursuit son projet de réhabilitation des réseaux et de la voirie du centre-village.

La vétusté des conduites d'eau potable et d'assainissement ont conduit la commune à procéder à leur changement et à cette occasion, un enfouissement des réseaux de communication et d'électricité est également prévu.

Ces travaux donneront lieu à une réfection importante de la voirie avec notamment la mise en accessibilité des espaces publics et une mise en place d'une « zone de rencontre » avec une vitesse limitée à 20 km/h et le partage de l'espace public par tous les modes de déplacement.

La commune a souhaité intégrer à ce projet la deuxième phase de l'opération « Parcs de stationnement » celle-ci concernant plus particulièrement l'aménagement d'un parking au cœur du village.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2018, s'élève à 2.560.000 € HT, dont 780.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune bénéficie pour cette opération d'une subvention de 195.000 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la tranche 2016.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.280.000 € dont 390.000 € pour la tranche 2016.

- ACQUISITION DE FONCIER POUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

La commune, déjà propriétaire de plusieurs logements acquis avec l'aide du Département, souhaite en acquérir d'autres afin de proposer à la location des habitations à des prix modérés et répondre ainsi à sa vocation sociale.

Ainsi la commune a souhaité se porter acquéreur de deux biens immobiliers sis rue Maurice Bertrand.

Sur ces parcelles sont bâtis une ancienne bergerie et un immeuble d'habitation. Au-delà de leur emplacement stratégique car situées en plein cœur du village, la bergerie aujourd'hui à l'abandon présente un intérêt patrimonial important pour le village.

La commune souhaite d'une part implanter un bâtiment communal dédié à un service socio-culturel (salle polyvalente, espace de loisirs...) et d'autre part conserver la bergerie, patrimoine qui pourrait être détruit lors d'une opération immobilière privée.

Le montant de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 345.000 € HT.

La commune bénéficie pour cette opération d'une subvention de 86.250 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 172.500 €

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2016 de ce contrat 2014/2018 s'élève à 1.125.000 €HT, réparti comme suit :

- Voiries et réseaux centre-village 780.000 €H.T.
- Acquisitions foncières pour les équipements communaux 345.000 €H.T.

TOTAL 1.125.000 €H.T.

L'échéancier modifié est le suivant :

- 2014 : 639.144 €HT
- 2015 : 628.500 €HT
- 2016 : 1.125.000 €HT
- 2017 : 1.370.000 €HT
- 2018 : 1.477.356 €HT

TOTAL : 5.240.000 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 562.500 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 2.620.000 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2014 – 10127T au profit de la commune de Vauvenargues en application de la délibération n° 54 du 17 juillet 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Vauvenargues, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 562.500 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2018, sur une dépense subventionnable de 1.125.000 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune de Vauvenargues la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL